



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2022-0010

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Nicolet qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 13 février 2023 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lots	: 5 046 233 du cadastre du Québec
Adresse	: 3455, chemin du Fleuve-Est à Nicolet
Nature et effet	: Permettre une marge de recul avant de 5,87 mètres pour le bâtiment principal au lieu de 6 mètres, conformément au <i>Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet</i> , et ce, pour la zone H03-316, le tout tel que présenté au plan de localisation réalisé par François Cormier, arpenteur-géomètre, sur le lot 5 046 233, en date du 4 octobre 2022, sous les minutes 845.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 23 janvier 2023.



M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière